# REGLEMENT INTERNE ACCA LA GRIGONNAIS SAISON 2023-2024

## OUVERTURE LE 17 SEPTEMBRE

- Heure d'ouverture : 9h du 17 septembre au 21 janvier 2024.
- Matin : secteur de chasse un quart d'heure avant l'heure / Soir : coucher du soleil.
- Chasse fermée entre 12h30 et 14h.
- Chasse aux pigeons, vanneaux et corvidés à poste fixe et sans chien : le jeudi à partir du 5 octobre jusqu'au 18 janvier.
- CHASSE FERMEE LE PREMIER NOVEMBRE .
- CHASSE AUTORISEE LE 11 NOVEMBRE UNIQUEMENT EN BATTUE.
- CHASSE AUTORISEE LE 25 DECEMBRE ET LE PREMIER JANVIER.

- TIR DES PERDRIX du 17 septembre à la fermeture, pas de tir près des cages (7 oiseaux maximum par chasseur), respectez le plan de chasse.
- TIR DU LIEVRE autorisé les 8-15-22-29 octobre et 5 novembre sous réserve des attributions de bracelets Lièvre accordées au titre du plan de chasse départemental.
- TIR DE LA BECASSE soumis à la réglementation nationale en vigueur.

**LA POSE DES BRACELETS EST OBLIGATOIRE POUR LES PERDRIX , LIEVRES ET BECASSES.**

- **TIR DES POULES FAISANES INTERDIT** Tir des coqs autorisé à partir du 15 octobre dans la limite d'un faisan par dimanche et par chasseur

DATES DES LACHERS DE FAISANS : 29 octobre : Frédéric 12 novembre : Stéphane 26 novembre : Dimitri 10 décembre : Jean-Luc 7 janvier : Cyrille

LES CARTES TEMPORAIRES seront payantes (8 euros) et le chasseur devra obligatoirement être accompagné par un membre de l' ACCA .

LES CARTES D'INVITATION (gratuites) seront réservés aux propriétaires terriens (+de 2 ha) .

Le retrait des cartes se fera au café Le Gourguenez exclusivement le samedi de 11h à 12h du 11 novembre au 20 janvier.

LE RETOUR DES CARTES DE PRELEVEMENTS se fera lors d'une réunion le samedi 27 janvier de 16h à 18h. En cas d'indisponibilité , merci de faire remettre votre carte par un autre chasseur.

**LES CHASSEURS N AYANT PAS RENDU LEUR CARTE NE POURRONT PRETENDRE AUX ATTRIBUTIONS DES BRACELETS LA SAISON SUIVANTE AINSI QUE LES CHASSEURS NE RESPECTANT PAS LE REGLEMENT DE L ACCA DE LA GRIGONNAIS .**

- BATTUES AUX CHEVREUILS : Rendez-vous à 8h30 au parking du Pré Clos.
-23 septembre -14 octobre -18 novembre -9 décembre -6 janvier
- BATTUES RENARDS ET CHEVREUILS : Les dimanches du 28 janvier au 25 février (même heure,même endroit).
- BATTUES D APRES-MIDI : Vendredis 2,9,16 et 23 février.

**POUR LA SECURITE DE TOUS ENTRETENEZ ET REGLEZ VOS ARMES .**

- Pour les sociétaires le prix de la carte est de 150 euros dont 40 euros pour la taxe territoriale.
- Pour les actionnaires le prix de la carte est de 260 euros dont 40 euros de taxe territoriale.

L' ACCA a pour but de favoriser une chasse populaire tout en formalisant l'organisation administrative de la chasse. Elle a pour principe la mise en commun du droit de chasse.L' ACCA a besoin de la participation de chacun de ses membres, c'est pourquoi la présence à 3 battues ou autres activités en lien avec l' association est obligatoire . La présence à l' Assemblée Générale de l' ACCA n'est pas considérée comme une de ces activités.

Le refus de participer à 3 battues ou autres activités sera sanctionné par la suppression du bracelet Lièvre.

L' absence non justifiée à l' Assemblée Générale sera sanctionnée par la suppression des bracelets Perdrix.

BATTUES :
- 13 Août 2023
- 27 Août 2023
- 10 Septembre 2023